



Assemblée générale

Distr. générale
7 juin 2012
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Groupe de travail sur la question des droits de l'homme
et des sociétés transnationales et autres entreprises

Deuxième session

Genève, 8-11 mai 2012

Résultats de la deuxième session du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises

1. Le Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises a tenu sa deuxième session du 8 au 11 mai 2012 à Genève.
2. Avant sa session, le Groupe de travail a pris part à la conférence d'experts de l'Union européenne sur les entreprises et les droits de l'homme, qui s'est tenue à Copenhague le 7 mai 2012. Il a alors accueilli avec satisfaction la proposition faite par l'Union européenne d'inviter ses États membres à établir des plans nationaux de mise en œuvre des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que sa détermination à élaborer des directives à cet égard à l'intention de secteurs spécifiques et des petites et moyennes entreprises, dans le cadre du processus de consultation engagé avec des experts, des gouvernements, la société civile et des entreprises, aussi bien en Europe que dans le reste du monde. Le Groupe de travail a exprimé son soutien à ces initiatives et prié l'Union européenne et ses États membres de garantir un processus consultatif faisant intervenir les parties prenantes d'autres régions, compte tenu en particulier de la nature transnationale des activités commerciales et de leurs répercussions.
3. Le Groupe de travail est convenu des prochaines étapes de la mise en œuvre de sa stratégie énoncée dans son premier rapport au Conseil des droits de l'homme¹, et des modalités du Forum sur les entreprises et les droits de l'homme qui aura lieu en 2012. Il a tenu des réunions avec les États membres, notamment tous les groupes régionaux du Conseil des droits de l'homme, qui lui ont donné des précisions quant aux efforts et aux initiatives en cours, contribuant ainsi à identifier les possibilités de mise en œuvre et de diffusion au niveau régional. Le Groupe de travail a encouragé les parties prenantes à concerter leurs efforts à cet égard. Il a également rencontré des représentants de la société civile, de regroupements d'entreprises et de l'Organisation internationale du Travail afin d'examiner les progrès réalisés dans l'application des Principes directeurs et de discuter du Forum sur les entreprises et les droits de l'homme.
4. Le Groupe de travail a organisé une consultation ouverte sur le Forum annuel sur les entreprises et les droits de l'homme qui se tiendra prochainement. Il a remercié les plus de 100 représentants des États membres, de la société civile et d'entreprises ayant pris part aux consultations pour leurs nombreuses suggestions constructives concernant les thématiques et les modalités du Forum.
5. Se fondant sur les contributions reçues au cours des consultations engagées avec les parties prenantes au sujet du Forum, le Groupe de travail élabore actuellement un projet de structure et une liste préliminaire des thèmes et des sujets qui y seront abordés. Le Forum aura notamment pour objectif de promouvoir un apprentissage collectif et un véritable échange de vues entre les parties prenantes; il mettra l'accent sur l'identification des possibilités de diffusion et de mise en œuvre dans toutes les régions et examinera les expériences des différents acteurs avec la mise en place et l'application des Principes directeurs. Les débats menés lors du Forum devraient aider à trouver des solutions aux problèmes rencontrés à cet égard, s'agissant notamment des voies de recours efficaces pour les personnes et les communautés touchées. Le Groupe de travail veillera à garantir une participation large et équilibrée des parties prenantes au Forum, y compris des représentants des États, des entreprises, de la société civile, des groupes ou des particuliers touchés, et d'autres parties prenantes clefs de la problématique entreprises et droits de l'homme. Il travaillera étroitement avec d'autres acteurs importants de ce domaine pour optimiser les synergies et faire en sorte que les résultats du Forum contribuent à la mise en œuvre effective des Principes directeurs et à la réalisation du programme plus vaste des entreprises et des droits de l'homme aux niveaux régional, national et mondial.

¹ A/HRC/20/29.

6. Des renseignements complémentaires sur le Forum, notamment des précisions sur les modalités d'inscription, seront disponibles sur le site Web du Groupe de travail² d'ici à la fin du mois d'août 2012. Une série de documents préliminaires consacrés au Forum, dont un projet d'ordre du jour, seront mis en ligne avant fin septembre 2012. Les parties prenantes sont invitées à se rendre régulièrement sur le site Web du Forum pour consulter les mises à jour.

7. Conformément à sa stratégie, le Groupe de travail s'efforce de promouvoir les convergences de vues et l'intégrité dans l'interprétation et l'élaboration des directives en s'inspirant des Principes directeurs. Afin de soutenir ces efforts et d'assurer une telle convergence, le Groupe de travail établira les critères qui devraient être pris en considération par toutes les parties prenantes pour élaborer des outils d'interprétation ou des directives favorisant la mise en œuvre des Principes directeurs. Les membres du Groupe de travail donnent périodiquement des précisions et des directives sur des aspects spécifiques des Principes directeurs portés à leur attention par diverses parties prenantes. En outre, ils développent activement des projets qu'ils superviseront et/ou auxquels ils participeront personnellement, notamment en présentant des propositions visant à appuyer l'élaboration des plans nationaux d'action sur la mise en œuvre des Principes directeurs, à promouvoir leur diffusion et leur application dans le contexte d'activités commerciales ayant des répercussions sur les peuples autochtones, à les intégrer aux structures mondiales de gouvernance, à identifier les écarts dans l'accès aux voies de recours et à élaborer des directives précisant les prescriptions énoncées dans les Principes directeurs, à examiner plus précisément l'intérêt pour les différentes parties prenantes d'appliquer ces principes, et à encourager les discussions sur la meilleure manière pour les États et les entreprises de les mettre en œuvre en se fondant sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques. Les propositions de projets susmentionnées doivent être affinées avant leur mise en œuvre, et celle-ci sera tributaire des ressources disponibles.

8. Au terme de la deuxième session, M. Puvan J. Selvanathan a été nommé Président-Rapporteur jusqu'à la fin de la quatrième session du Groupe de travail, en février 2013. M. Pavel Sulyandziga assurera ensuite la présidence jusqu'à la fin de la sixième session, en novembre 2013.

² www.ohchr.org/EN/Issues/Business/Pages/WGHRandtransnationalcorporationsandotherbusiness.aspx.